

# REUNION DU 7 MARS 2013

---

Le sept mars deux mille treize à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jacques DANIEL ,maire.

Date de la convocation : 26/02/2013

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents: 9;Votants :12 -

*Conseillers présents :MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Christine THUAL, Brigitte NICOLAS , René CORVAISIER , Roseline CAUGANT, Virginie CHENEL, Daniel BOUILLIS, -*

*Conseiller(s) absent(s) : Ont donné procuration :Bernadette AUGEREAU à Brigitte NICOLAS, François DUVAL à René CORVAISIER, Eric THEBAULT à Jacques DANIEL.,*

*Fabien LETANOUX & Marielle VIRLOUP, excusés-*

*Secrétaire : Christine Thual*

**Ordre du jour**- Vote des comptes administratifs et compte de gestion 2012 ;

- Vote des subventions communales 2013 ;

- divers ...

**COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION :** Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 28/02/2013 et signent le registre des délibérations.

## **N° 14-2013 :VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES :**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Gérard Baudry, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Jacques DANIEL après s'être fait présenter les budgets primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### ➤ BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés			17 150,57		17 150,57	
Opérations de l'exercice	582 129,62	702 073,16	273 593,89	311 941,07	855 723,51	1 014 014,23
	582 129,62	702 073,16	290 744,46	311 941,07	872 874,08	1 014 014,23
Résultats de clôture		119 943,54		21 196,61		141 140,15
Restes à réaliser			190 445,85	142 582,36	47 863,49	
TOTAUX CUMULES		119 943,54	190 445,85	163 778,97	47863,49	141 140,15
RESULTATS DEFINITIFS		119 943,54	26 666,88			<b>93 276,66</b>

### ➤BUDGET ANNEXE DU CAMPING :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		5 628,40	14 598,60		14 598,60	5 628,40
Opérations de l'exercice	35 757,91	39 711,32			35 757,91	39 711,32
	35 757,91	45 339,72	14 598,60		50 356,51	45 339,72
Résultats de clôture		9 581,81	14 598,60		5016,79	
Restes à réaliser			1 660,00	17 258,60		15 598,60
TOTAUX CUMULES		9 581,81	16 258,60	17 258,60	5016,79	15 598,60
RESULTATS DEFINITIFS		9 581,81	-1 000,00			10 581,81

➤BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		66 556,67		20 749,59		87 306,26
Opérations de l'exercice	45 625,90	64 125,46	12 425,70	13 605,59	58 051,60	77 731,05
	45 625,90	130 682,13	12 425,70	34 355,18	58 051,60	165 037,31
Résultats de clôture		85 056,23		21 929,48		106 985,71
Restes à réaliser			56 906,26		56 906,26	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		85 056,23	56 906,26	21 929,48	56 906,26	106 985,71
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		85 056,23	34 976,78			<b>50 079,45</b>

➤BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES ONDES :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	134 904,27		44 634,02	0,00	179 538,29	
Opérations de l'exercice	82 369,89	82 672,14	82 369,03	44 634,02	164 738,92	127 306,16
	217 274,16	82 672,14	127 003,05	44 634,02	344 277,21	127 306,16
Résultats de clôture	134 602,02		82 369,03		216 971,05	-
Restes à réaliser			0,00			
<b>TOTAUX CUMULES</b>	134 602,02	0,00	82 369,03	0,00	216 971,05	-
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	134 602,02		82 369,03		<b>216 971,05</b>	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus .

**N°15-2013 :VOTE DES COMPTES DE GESTION 2012 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé des comptes administratifs de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

#### **N°16-2013 :SUBVENTIONS COMMUNALES 2013 :**

Mr Baudry, présente les propositions de subventions 2013 examinées par la commission des finances. Les subventions sont augmentées de 2.00%. Après délibération le conseil municipal, unanime, vote les subventions suivantes :

A CHACUN SON RYTHME	Course à pied	380 €
U.S.S.B	Football	813 €
A.P.E.S.B	Ation Parents d'élèves	982 €
AMICALE LAIQUE	Ation Parents d'élèves	982 €
"	Organisation fête 14 juillet	245 €
FITNESS CLUB	Gymnastique d'entretien	392 €
CLUB BENEDICTIN AMITIE	Aînés	403 €
ACPG-CATM	Anciens combattants	244 €
ACCA	Chasseurs	250 €
"	Piégeage ragondins	183 €
Familles ayant droit	Centre-aéré d'été (3€/jour)	700 €
Familles ayant droit (enfants)	Ecole de musique de Cancale (20%)	500 €
D.D.E.N	Education nationale	20 €
O.C.C.E. Coop.scolaire	Voyages scolaires élèves de l'école	2 107 €
S.N.S.M	Sauvetage en mer Station Cancale	145 €
Mission Locale Jeunes	Recherche emploi et insertion Prof	359 €
DONNEURS DE SANG	Canton Cancale	59 €
AMICALE LAIQUE CANCALE	Activités sportives(adh° & transport)	624 €
COLLEGE RENE CASSIN	Voyage scolaire	50 €
COLLEGE ST JOSEPH	Voyage scolaire	50 €

#### **N° 17-2013 :RENOUVELLEMENT DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS AU CAMPING MUNICIPAL :**

Le maire propose d'ouvrir le camping du 15 juin au 15 septembre 2013 et de reconduire les deux emplois contractuels de gardiens et régisseur des recettes.

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 , le conseil municipal,

- décide de créer deux emplois saisonniers de gardien du camping en vertu de l'article 3 alinea 2 ( besoins saisonniers) de la dite loi durant la période du 13 juin au 15 septembre 2013;
- dit que ces agents seront chargés de l'accueil des campeurs, la tenue de la régie de recettes , l'entretien des bâtiments , de la surveillance du terrain de camping et des tâches s'y rapportant ;
- dit que la rémunération de chacun des deux postes sera fixée sur une durée horaire de 491h pour la saison et calculée au prorata sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 catégorie C ,indice brut 297 (4 630€ brut) .

#### **N° 18-2013 : DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT LOCATIF – CLASSEMENT ZONE**

##### **B2 :**

Jusqu'au 31 mars 2013 le territoire de la commune, classé en zone B2, est éligible à l'ancien dispositif d'incitation fiscale pour l'investissement locatif dit « scellier ». Le nouveau dispositif dit « Duflot » prévoit un resserrement des zones éligibles excluant désormais certaines zones B2 sauf dérogation préfectorale. Selon les dernières orientations du ministère du logement seules les communes de la 1<sup>ère</sup> couronne pourraient prétendre à l'éligibilité au dispositif « Duflot ». Le conseil municipal, considérant l'intérêt incitatif du

nouveau dispositif d'investissement locatif « Duflot », regrette cette restriction des aides fiscales à la construction de logement locatif et prend acte de ces nouvelles dispositions.

**N° 19-2013 : STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – extension compétence pour « La construction et la gestion d'un réseau d'alimentation en eau de mer » :**

La ZAC ATALANTE Saint Malo, aménagée par Saint Malo Agglomération, a pour objectif l'installation d'activités technologiques innovantes, dans les domaines de la recherche, du développement ou des productions. Ainsi cette ZAC a aussi vocation à accueillir des entreprises intervenant dans le domaine des biotechnologies marines qui présentent des besoins d'alimentation de leurs équipements en eau de mer. Vu la demande des entreprises déjà installées ( C'RIS PHARMA, KELIA, GOEMAR), St Malo Agglomération a lancé une étude sur la construction d'un réseau de puisage d'eau de mer dans la Rance .Toutefois pour réaliser ces travaux les statuts de la communauté d'agglomération doivent être complétés d'une compétence facultative .

Après délibération, le conseil municipal, émet un avis favorable à l'extension des compétences de la communauté d'agglomération pour « La construction et la gestion d'une réseau d'alimentation en eau de mer » .

**N° 20-2013 : SCOLARISATION ENFANT DOMICILIE HORS COMMUNE :**

Le maire informe le conseil municipal d'une demande de scolarisation d'un enfant domicilié à Hirel .Le maire rappelle la décision du conseil municipal en date du 17/12/2001 décidant de refuser l'inscription des élèves dont les parents ne sont pas domiciliés à St-Benoit , sous réserve des cas dérogatoires prévu par la loi.

Toutefois le maire expose que l'enfant sera gardé le soir par les grands-parents domiciliés à St Benoit .

A titre dérogatoire, le conseil municipal accepte la scolarisation de cet enfant à compter de septembre 2013 et renonce à la demande de participation financière de la commune d'Hirel qui dispose, par ailleurs, des capacités suffisantes pour la scolarisation de cet enfant..

Divers :

\*PPRSM : Les conseillers municipaux sont invités à une réunion de travail avec les services de la DTTM le 19 mars 2013 à 9h30 en mairie .

\* Prochaine réunion du CM : le 10/04/2013 .

Le maire,